

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-374

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Stratégie

40-2022-10-27-00002 - Arrêté de fermeture exceptionnelle des services de la DDFIP des Landes (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

40-2022-10-27-00002

Arrêté de fermeture exceptionnelle des services
de la DDFIP des Landes



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES
23, RUE ARMAND DULAMON
40 000 MONT-DE-MARSAN

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la DDFIP des Landes

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes,
Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 02 février 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Landes ;

ARRÊTE :

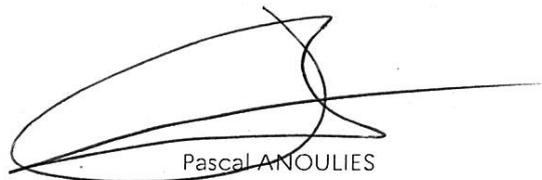
Article 1^{er} :

Les services de la direction départementale des finances publiques du département des Landes seront fermés à titre exceptionnel le **lundi 31 octobre 2022**.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux des services concernés.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 octobre 2022
Par délégation de la Préfète des Landes,
Le Directeur départemental des finances publiques des Landes,


Pascal ANOULIES